

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 20 MARS 2017, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h03 sont présents madame la conseillère Sophie Bourassa ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Luc Lamoureux formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Clarisse Viens.

Sont absents madame la mairesse Danielle Lavoie et monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay.

Sont également présentes la directrice générale adjointe et trésorière, madame Diane Gaudette et la directrice générale adjointe et greffière, Me Julie Waite.

---

Après vérification du quorum, madame la mairesse suppléante déclare la séance ordinaire du 20 mars 2017 ouverte.

**RÉSOLUTION  
2017-03-057**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en retirant les points :

- 8.1 Demande de dérogation mineure – 1104, rue Spiller;
- 10.1 Appui de la Ville – Projet d'auto-partage – Organisme AUTONOMIK.

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2017

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
- 2.1) Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 février 2017
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 mars 2017
  - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 février 2017
  - 3.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 7 février 2017
4. Avis de motion
  - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 444-1 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Ville d'Otterburn Park et abrogeant le Règlement 444
5. Réglementation

## 6. Administration générale

- 6.1 Déclaration volontaire – Transactions et quittances – Régularisation de la situation – Autorisation de signature
- 6.2 Demande d'une carte de crédit pour monsieur Philippe Lazure, directeur du Service des travaux publics
- 6.3 Paiement de l'immatriculation des véhicules de la Ville – Période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 – Autorisation de signature
- 6.4 Entente intermunicipale relative au partage des coûts afférents à l'hébergement d'une infrastructure de télécommunication – Autorisation de signature
- 6.5 Nomination de la mairesse suppléante pour la période du 21 mars au 4 juillet 2017 – Madame la conseillère Sophie Bourassa
- 6.6 Politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain – Demande de maintien du cadre financier établi en 2010 par le Comité de travail des élus sur le financement et la gouvernance du transport en commun métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal et de report de l'adoption de la première politique de financement
- 6.7 Inscription de l'autonomie alimentaire dans les priorités de la Ville
- 6.8 Modes de financement des acquisitions d'immobilisations – Modification de résolutions adoptées par le conseil municipal au cours de l'exercice financier de 2016
- 6.9 Reconduction de la désignation de fonctionnaires pour exercer les fonctions de directrices générales adjointes
- 6.10 Autorisation de participation au congrès annuel de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec du 24 au 26 mai 2017 – Me Julie Waite, directrice du Service des affaires juridiques et du greffe
- 6.11 Embauche de monsieur Mathieu Lemay-Tougas à titre d'inspecteur en urbanisme
- 6.12 Embauche temporaire de monsieur Maxime Lanthier à titre d'inspecteur en urbanisme
- 6.13 Nomination de madame Clarisse Viens, conseillère municipale – Comité de transition et de concertation – Office municipal d'habitation de Otterburn Park

## 7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 15 février au 13 mars 2017
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2017-03-01

## 8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de dérogation mineure – 1104, rue Spiller
- 8.2 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle habitation multifamiliale – Lots 4 704 584, 4 704 585 et 4 704 586, rue Bellevue

## 9. Travaux publics

- 9.1 Achat d'îlots de récupération et de déchets – NI Corporation Norme Internationale inc.
- 9.2 Travaux d'infrastructures des rues Laurier, du Prince-Arthur et du Prince-George – Présentation des plans et devis – Autorisation de signature
- 9.3 Achat d'un déchiqueteur de branches – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – GHL Distribution inc.

- 9.4 Construction et aménagement de terrains de tennis au Parc Copping – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Excavation C.G.2 inc.
10. Famille, culture et loisir
  - 10.1 Appui de la Ville – Projet d’auto-partage – Organisme AUTONOMIK
  - 10.2 Société d’histoire de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire – Demande de contribution financière
  - 10.3 Demande de soutien financier – Maison de répit l’Intermède – Camp de jour spécialisé pour enfants – Saison estivale 2017
  - 10.4 Création et mise sur pied d’un comité de suivi du plan d’action pour la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA)
  - 10.5 Octroi d’une gratuité de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Regroupement pour le développement social de la Vallée
  - 10.6 Projection du film DEMAIN, le 22 avril 2017 – Jour de la Terre
  - 10.7 Service du loisir et de la culture – Saison 2017 – Embauche d’employés saisonniers – Approbation de l’échelle salariale du personnel saisonnier de l’année 2017
11. Environnement
  - 11.1 Demande de proposition de la Ville de Carignan – Récupération du plastique de type 6
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l’assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h04 à 20h44 :

- |           |                           |   |
|-----------|---------------------------|---|
| <b>1.</b> | <b>Louis Côté</b>         | <b>Rapport mensuel du conseil/Telus</b>       |
| <b>2.</b> | <b>Jacques Durandard</b>  | <b>Dérogation mineure</b>                     |
| <b>3.</b> | <b>Nathalie Prévost</b>   | <b>Point 8.2 de l’ordre du jour</b>           |
| <b>4.</b> | <b>Louis Côté</b>         | <b>Points 6.11 et 6.12 de l’ordre du jour</b> |
| <b>5.</b> | <b>Gérard Schafroth</b>   | <b>Pompiers</b>                               |
| <b>6.</b> | <b>Louis Côté</b>         | <b>Point 6.4 de l’ordre du jour</b>           |
| <b>7.</b> | <b>Marc-André Lamonde</b> | <b>Bâtiment sur la rue Bellevue/Tennis</b>    |
| <b>8.</b> | <b>Louis Côté</b>         | <b>Point 6.9 de l’ordre du jour</b>           |

## **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

À la veille du printemps qui est à nos portes, bienvenue à toutes et à tous.

Depuis le 8 mars dernier, j'ai le privilège de remplacer madame Lavoie, mairesse de notre belle Ville! Je tiens à souligner l'importance du personnel, avec qui, nous assumons des services auprès de la population.

Je remercie, en mon nom et au nom du conseil municipal, le personnel qui se dévoue aux différents points de services : à l'accueil, à la gestion et aux opérations administratives, aux travaux publics, aux loisirs, aux services des incendies, aux communications, aux services juridiques et du greffe et de l'urbanisme.

Et,

Les membres des différents comités et commissions : le comité consultatif de l'urbanisme (CCU), de sécurité, la commission des finances, la commission des ressources humaines, aux régies (CIT, RITA, RIEVR et RAEVR) font en sorte de trouver des améliorations pour le mieux-être de la population et de l'environnement. Leur travail constant et incroyable témoigne de leur engagement.

Voici des projets réalisés par les différents services depuis les dernières semaines.

### **Service du loisir et de la culture**

Trois (3) personnes travaillent à assurer la planification et l'organisation d'événements pour les jeunes et les moins jeunes (Pâques) et à la préparation des communications du service.

Ces personnes sont la courroie de transmission entre les besoins relevés auprès des organismes dédiés à la population.

Durant la semaine de relâche notamment, trente-six (36) enfants ont bénéficié et participé au camp de jour. Merci pour votre confiance et votre accompagnement.

Nous savons aussi que la planification pour l'accès à l'eau et aux camps de jour durant l'été 2017, est une préoccupation de la population. Des ententes pour le transport vers des sites pour la baignade sont en cours. Les jeunes sont attendus en grand nombre dès la fin des classes, en juin prochain. Les inscriptions sont actuellement en ligne sur le site Web de la Ville et surveillez les annonces.

L'embauche des responsables du camp de jour, sont inscrits en résolution dès ce soir. D'autres personnes se joindront à l'équipe pour animer « le camp de jour et à la halte-garderie » durant la saison estivale.

Nous avons reçu des commentaires à l'effet que durant la semaine de relâche aucune disposition n'a été prise pour assurer la gratuité, pour les jeunes sur le circuit de la Ville (12). Nous serons au rendez-vous l'an prochain!

En parallèle au développement des projets d'envergure, la piscine extérieure municipale va de l'avant avec une livraison prévue pour l'été 2018. Nous vous tiendrons informés de l'avancement des travaux.

### **Service de l'urbanisme**

Quatre (4) personnes travaillent, en lien avec le CCU, et, les services des permis

Deux (2) postes seront comblés pour répondre aux services de la population. Un poste permanent et un poste contractuel d'un an. Nous leur souhaitons une bonne continuation.

### **Service des travaux publics**

Les travaux de déneigement ont été une fois de plus à la hauteur des besoins de la ville les 14 et 15 mars derniers avec plus de 30 cm de neige sur la région.

À l'hôtel de Ville le revêtement des planchers au deuxième étage et dans l'escalier est terminé.

### **Service de sécurité incendie et de sauvetage**

L'Oeil Régional nous apprenait que des pompiers du Service de sécurité incendie sauvetage de la Ville sont intervenus le 12 mars dernier pour sauver une femme de la noyade. Une attention spéciale sera donnée pour cette occasion prochainement, au SSI, lorsque madame la mairesse Danielle Lavoie sera présente.

### **Pour des services de santé et de proximité dans notre Ville**

La Coop de Santé de la Rive a tenu sa première assemblée générale le 13 mars dernier.

Bravo pour ce lancement et nous leur souhaitons pour l'occasion des belles réussites, pour les soins de service de santé pour la population d'Otterburn Park et la région.

### **Au niveau de la Vallée-du-Richelieu**

Lancement de la 3<sup>e</sup> Édition de Week-end Santé. Cette édition sera précédée, vendredi le 7 avril prochain, par une course de 5 km, de l'hôtel de ville de MSH à l'hôtel de ville de Beloeil. Cette collaboration permet de mettre sur pieds une activité familiale, seul ou en groupe. Des frais pour la course sont prévus. Ce Week-end parrainé par la CCIVR les 8 et 9 avril prochain de 9:00 à 17:00 se déroulera au Complexe sportif Sport Scène, pour les deux (2) jours, l'entrée est gratuite, kiosques sur l'alimentation, la santé et bien d'autres sujets. Consultez le site Web CCIVR.

La MRC, via ses services de la Culture et des communications, invite toute la population, dans le cadre de la 13<sup>e</sup> Exposition d'œuvre d'art, des artistes de la Vallée. Cette année des œuvres de Michel Lancelot « Les Bleus du Richelieu », résident d'Otterburn Park sont exposées. Venez découvrir ses gravures et ses toiles inspirantes et innovantes, l'exposition est accessible du 15 mars au 15 juin 2017 durant le jour, consultez le web de la ville et de la MRC, l'entrée est gratuite.

### **Au niveau de l'environnement**

Vous avez remarqué la fin des travaux pour l'aménagement de l'habitat des poissons réalisé près de la halte routière! Ce projet a été réalisé en collaboration avec le ministère du transport, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville d'Otterburn Park. Cette réalisation a pour but de créer un habitat pour deux (2) espèces de poisson ayant un statut d'espèce menacée : la fouille-roche et le dard de sable.

Par la même occasion, quatre (4) nichoirs ont été installés aux abords de l'habitat, pour faciliter la reproduction de deux (2) espèces d'oiseaux : le Petit Duc maculé et le Canard branchu.

Le 22 avril prochain, journée de la Terre. En lien cette journée, « Une projection du film Demain » sera présentée, ici à la Pointe-Valaine en matinée. Surveillez les annonces sur le Web de la ville. Une animation suivra la projection pour le mieux-être de la population jusqu'à 12h00. L'entrée est gratuite.

Merci de votre attention, sur ce, je vous souhaite une belle séance.

**RÉSOLUTION  
2017-03-058**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 20 FÉVRIER 2017**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 février 2017, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2017-03-059**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 13 MARS 2017**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 mars 2017, tel que rédigé.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME TENUE LE 22 FÉVRIER 2017**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 février 2017.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ  
MUNICIPALE TENUE LE 7 FÉVRIER 2017**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 7 février 2017.

**AVIS DE  
MOTION**

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO  
444-1 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU  
POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION  
D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK ET  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 444**

Madame la conseillère Sophie Bourassa donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 444-1 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Ville d'Otterburn Park et abrogeant le Règlement 444.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du Règlement le 16 mars 2017.

**RÉSOLUTION  
2017-03-060**

**DÉCLARATION VOLONTAIRE – TRANSACTIONS ET QUITTANCES – RÉGULARISATION  
DE LA SITUATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** qu'en 2006, la Ville a procédé à une modification des régimes de retraite de ses employés;

**CONSIDÉRANT** que la Ville contribuait aux régimes de retraite de ses employés et ces derniers contribuaient dans leur Régime enregistré d'épargne-retraite;

**CONSIDÉRANT** que des inexactitudes sur les relevés d'impôts fédéral et provincial (T-4 et Relevé 1) et sur le facteur d'équivalence aux relevés d'impôts fédéral pour les années d'imposition de 2006 à 2014 ont été décelées;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a retenu les services de Raymond, Chabot, Grant, Thornton (RCGT) ainsi que les conseillers légaux pour régulariser la situation;

**CONSIDÉRANT** que des sommes sont ou peuvent être dues à l'Agence du revenu du Canada et/ou à Revenu Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Ville, ses employés, anciens employés, et leurs représentants souhaitent régler cette situation auprès des autorités fiscales;

**CONSIDÉRANT** que ses employés, anciens employés, et leurs représentants ont fait des déclarations volontaires auprès de Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada;

**CONSIDÉRANT** que la Ville dans ce cadre a convenu d'assumer les intérêts pour les années d'imposition 2013 et 2014 qui pourraient être dus par les employés et anciens employés à Revenu Québec et à l'Agence du revenu du Canada pour les employés qui auront signé les procurations et la documentation nécessaire ainsi que les quittances en faveur de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a convenu de payer aux employés et à ses anciens employés un pourcentage qui pourrait être ajouté par les autorités fiscales à titre d'avantage fiscal;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a accepté de faire ce qui est mentionné ci-avant en échange de quittances de la part de ses employés actuels et anciens;

**CONSIDÉRANT** que ce qui est mentionné ci-avant ne constitue pas un précédent;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière, à signer pour et au nom de la Ville, les documents requis à cet effet, dont les transactions et quittances qui pourraient intervenir entre la Ville et ses employés/anciens employés de même qu'avec Revenu Québec et/ou l'Agence du revenu du Canada dans le cadre de ce qui est mentionné ci-avant;

**QUE**, dans le cas où la greffière est concernée, la trésorière soit également autorisée à signer en sus de la mairesse ou la mairesse suppléante.

**RÉSOLUTION  
2017-03-061**

**DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR MONSIEUR PHILIPPE LAZURE, DIRECTEUR  
DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de pourvoir à certains achats pour les besoins du Service des travaux publics de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation datée du 21 février 2017 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal approuve la demande d'une carte de crédit pour le directeur du Service des travaux publics, monsieur Philippe Lazure, auprès de Visa Desjardins pour une limite maximale de 10 000 \$.

**RÉSOLUTION  
2017-03-062**

**PAIEMENT DE L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES DE LA VILLE – PÉRIODE DU  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit renouveler l'immatriculation de l'ensemble de ses véhicules auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (ci-après la SAAQ) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation datée du 22 février 2017 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** la Ville renouvelle les immatriculations de l'ensemble de ses véhicules auprès de la SAAQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018;

**QUE** le conseil municipal autorise la direction générale ou la greffière à signer les documents requis à l'égard des renouvellements des immatriculations auprès de la SAAQ pour l'ensemble des véhicules de la Ville;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les postes budgétaires 02-320-20-525 Voirie véhicules – entretien et réparations, 02-701-53-525 Parcs véhicules – entretien et réparations et 02-220-20-525 Incendie véhicules – entretien et réparations.

**RÉSOLUTION  
2017-03-063**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PARTAGE DES COÛTS AFFÉRENTS À L'HÉBERGEMENT D'UNE INFRASTRUCTURE DE TÉLÉCOMMUNICATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que les Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et la Municipalité de McMasterville veulent conclure une entente intermunicipale relative au partage des coûts afférents à l'hébergement d'une infrastructure de télécommunication située sur le territoire de la Ville de Beloeil;

**CONSIDÉRANT** le contrat existant avec la compagnie Pagenet jusqu'en 2021 concernant la transmission des appels pour le Service de sécurité incendie et qu'il a lieu de s'assurer que la couverture soit adéquate;

**CONSIDÉRANT** qu'il a été constaté que la vallée, où se trouvent les Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et la Municipalité de McMasterville, peut poser un problème de couverture;

**CONSIDÉRANT** que la compagnie Pagenet accepte d'installer une infrastructure composée d'une antenne et d'un répéteur pour augmenter le signal dans notre région;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 28 février 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville accepte de défrayer les coûts de 300 \$ par année à la Ville de Beloeil, pour la consommation de l'électricité, du chauffage et de la climatisation du local où seront installés les équipements de Pagenet et ce, du 1<sup>er</sup> novembre 2016 jusqu'au 28 février 2021;

**QUE** monsieur John Thompson, directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tout document donnant effet à la présente.

**RÉSOLUTION  
2017-03-064**

**NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LA PÉRIODE DU 21 MARS AU 4 JUILLET 2017 – MADAME LA CONSEILLÈRE SOPHIE BOURASSA**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal doit, suivant l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, désigner pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu également de nommer le maire suppléant, membre substitut de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu afin de représenter la Ville lorsque madame la mairesse est absente du territoire ou se trouve dans l'impossibilité d'agir;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** madame Sophie Bourassa, conseillère municipale du District 5 – Du Vieux-Otterburn, soit nommé mairesse suppléante de la Ville et membre substitut de notre MRC du 21 mars au 4 juillet 2017.

**RÉSOLUTION  
2017-03-065**

**POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT  
MÉTROPOLITAIN – DEMANDE DE MAINTIEN DU CADRE FINANCIER ÉTABLI EN 2010  
PAR LE COMITÉ DE TRAVAIL DES ÉLUS SUR LE FINANCEMENT ET LA GOUVERNANCE  
DU TRANSPORT EN COMMUN MÉTROPOLITAIN DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE  
DE MONTRÉAL ET DE REPORT DE L'ADOPTION DE LA PREMIÈRE POLITIQUE DE  
FINANCEMENT**

**CONSIDÉRANT** l'adoption le 20 mai 2016 de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (projet de loi 76);

**CONSIDÉRANT** la nomination d'un Comité de transition composé de cinq (5) membres, dont trois (3) membres nommés par le gouvernement du Québec et deux (2) par la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après CMM). Ce Comité a entre autres pour mandat de :

- dresser la première politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- établir les modalités de la contractualisation des services avec les Autorités organisatrices de transport (AOT);
- dresser les prévisions budgétaires du premier exercice;
- assurer le transfert des actifs et des passifs entre les organismes;

**CONSIDÉRANT** que le 17 janvier 2017, le Comité de transition a présenté une proposition de politique de financement et un document sur l'impact de la politique sur les contributions des municipalités aux villes de Montréal, Laval, Longueuil, à la Table des préfets et élus de la Couronne Nord et à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud;

**CONSIDÉRANT** que le 31 janvier 2017, une mise à jour du document sur l'impact de la politique sur les contributions des municipalités a été présentée;

**CONSIDÉRANT** que l'application de cette proposition de politique de financement engendre des impacts financiers importants et inacceptables pour les contribuables de la majorité des villes des Couronnes Nord et Sud de Montréal et de certaines MRC;

**CONSIDÉRANT** que la politique de financement n'engendre pas de nouveaux services pour les usagers du transport collectif sur le territoire métropolitain, mais plutôt une nouvelle taxe pour les contribuables des banlieues;

**CONSIDÉRANT** qu'en l'absence d'un nouveau cadre tarifaire, ce sont les cadres actuels (budgets adoptés en 2017) qui devraient servir de cadre financier transitoire;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de transition par ses choix remet en question l'équilibre de 2010 si difficilement acquis par le Comité de travail des élus sur le financement et la gouvernance du transport en commun métropolitain de la CMM;

**CONSIDÉRANT** qu'il est prématuré d'adopter une politique de financement qui ne respecte pas l'entente de 2010 sans avoir au préalable procédé à la révision du cadre tarifaire;

**CONSIDÉRANT** que la politique de financement devra faire l'objet d'une réforme majeure avec l'arrivée du Réseau électrique métropolitain;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'appartient pas aux instances municipales d'assumer les coûts de système qui découlent de l'entrée en vigueur de la loi, lesquels s'ajoutent indûment à leurs charges financières;

**CONSIDÉRANT** que la date butoir du 31 mars 2017 pour l'adoption de la première politique de financement par le Conseil de la CMM impose une pression induite au processus d'analyse, de validation et d'approbation de cette dernière;

**CONSIDÉRANT** que la première politique de financement doit être exempte de toute forme d'incohérence et d'iniquité pour être éventuellement approuvée;

Le préambule fait partie intégrante de la résolution;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

**D'exiger** le respect du cadre financier 2010 établi par le Comité de travail des élus sur le financement et la gouvernance du transport en commun métropolitain de la CMM et le maintien des équilibres financiers actuels qui en découlent jusqu'à l'adoption d'un nouveau cadre tarifaire et d'un plan stratégique de développement qui seront adoptés par la Communauté métropolitaine de Montréal;

**DE** demander le report de l'adoption de la première politique de financement par la Communauté métropolitaine de Montréal afin de permettre d'y apporter les bonifications ainsi que les recommandations nécessaires;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi 76, aux cinq (5) secteurs de la CMM, soit l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil, la Ville de Laval, la Table des préfets et élus de la Couronne Nord, la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, et à la ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Lucie Charlebois, au député du comté de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barrette, ainsi qu'aux trois (3) sociétés de transport en commun, à l'organisme municipal et intermunicipal de transport (OMIT) de la Ville de Sainte-Julie ainsi qu'aux neuf conseils intermunicipaux de transport (CIT et au Conseil régional de transport de Lanaudière (CRT).

## **RÉSOLUTION 2017-03-066**

### **INSCRIPTION DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DANS LES PRIORITÉS DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** que l'insécurité alimentaire affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants;

**CONSIDÉRANT** que la demande d'aide alimentaire est croissante sur le territoire des Patriotes;

**CONSIDÉRANT** qu'entre 2011 et 2014, il fut enregistré une hausse de 30,52 % de ménages qui ont fait une demande d'aide alimentaire;

**CONSIDÉRANT** que pour favoriser la sécurité alimentaire de façon efficace, il est préférable d'aller au-delà du don alimentaire. Il faut miser sur le développement des compétences et des habiletés en alimentation des citoyens;

**CONSIDÉRANT** que sur le territoire, nous avons des déserts alimentaires et que le manque d'accès aux produits frais sont des freins à la saine alimentation;

**CONSIDÉRANT** que l'achat local est réellement bénéfique pour l'économie et contribue à la réduction de l'impact environnemental;

**CONSIDÉRANT** que notre pouvoir d'achat pour se nourrir sainement est directement influencé par les autres dépenses difficilement compressibles, dont le logement, l'électricité et le transport;

**CONSIDÉRANT** que les villes et municipalités ont un rôle important à jouer pour aider sa population à atteindre l'autonomie alimentaire ainsi que pour lutter contre la pauvreté.

**CONSIDÉRANT** que les partenaires du milieu se sont entendus sur une vision régionale dans le cadre du Regroupement pour le développement social de la Vallée (RDSV);

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** l'autonomie alimentaire soit inscrite dans les priorités de la Ville, notamment en :

#### Volet développement

- favorisant le déploiement d'initiatives en sécurité alimentaire telles que jardins communautaires et collectifs, cuisines collectives, groupe d'achat, etc., notamment en mettant à la disponibilité des citoyens et des organismes communautaires, des locaux, des terrains, du matériel et de la machinerie;
- soutenant la mise en place de projets ou le démarrage d'entreprises d'économie sociale ayant pour objectif d'aider la population à atteindre l'autonomie alimentaire;

#### Volet promotion et éducation

- facilitant la promotion des ressources existantes en sécurité alimentaire et en incluant dans sa programmation de loisirs des activités qui ont pour objectifs de développer des connaissances et des habiletés en alimentation (ateliers de cuisine, cours de potager sur son balcon, camp de jour sur la thématique culinaire, etc.);
- jouant un rôle dans la promotion de l'achat local;

#### Volet politique

- augmentant l'accessibilité aux fruits et légumes frais et abordables en adoptant, par exemple, des règlements pour autoriser le commerce itinérant dans les parcs ou stationnements;
- intégrant une politique pour valoriser l'achat local lors des événements organisés par la Ville;
- assouplissant la réglementation liée aux activités d'agriculture urbaine;
- planifiant le système de transport en commun pour desservir les principaux commerces alimentaires;

#### Volet représentation et influence

- prônant, au national et au fédéral, l'importance des programmes de financement stables et récurrents pour les organismes œuvrant en sécurité alimentaire et pour la lutte à la pauvreté, notamment le Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire de la Direction de la santé publique (DSP) et le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);
- s'engageant à porter les dossiers de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le plan politique tels que la sécurité alimentaire, le logement social, le transport communautaire, les CPE, etc.

**RÉSOLUTION  
2017-03-067**

**MODES DE FINANCEMENT DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS – MODIFICATION  
DE RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU COURS DE L'EXERCICE  
FINANCIER DE 2016**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre des travaux de vérification du dernier exercice financier de la Ville, il est essentiel pour les auditeurs, que le mode de financement des acquisitions d'immobilisations soit spécifié;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, il y a lieu de réviser les résolutions adoptées au cours de l'exercice financier de 2016 pour qu'à chaque acquisition, un mode de financement lui soit attribué et une période d'amortissement, le cas échéant;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière formulée dans sa fiche de présentation datée du 7 mars 2017 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal réviser les résolutions adoptées au cours de l'exercice financier de 2016 pour qu'à chaque acquisition, un mode de financement lui soit attribué et une période d'amortissement, le cas échéant, le tout conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION  
2017-03-068**

**RECONDUCTION DE LA DÉSIGNATION DE FONCTIONNAIRES POUR EXERCER LES  
FONCTIONS DE DIRECTRICES GÉNÉRALES ADJOINTES**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a désigné pour la période du 14 au 20 mars 2017 inclusivement, deux (2) fonctionnaires pour exercer les fonctions de directrices générales adjointes, soit madame Diane Gaudette et Me Julie Waite;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de reconduire la désignation de ces fonctionnaires pour exercer les fonctions de directrices générales adjointes pour la période du 21 mars au 18 avril 2017 inclusivement, où autre date antérieure si une autre ressource est nommée à la direction générale;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désigne plusieurs fonctionnaires pour exercer les fonctions de directrice générale adjointe et établit leur compétence respective de la façon suivante :

- Madame Diane Gaudette assure la gestion des services du loisir et de la culture, de sécurité incendie et de sauvetage, des finances et de la trésorerie;
- Me Julie Waite assure la gestion des services de l'urbanisme, des travaux publics, des communications et des affaires juridiques et du greffe;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la résolution;

**QUE** le conseil municipal désigne à titre de fonctionnaires pour exercer les fonctions de directrices générales adjointes, madame Diane Gaudette et Me Julie Waite, en sus de leurs fonctions respectives de directrice du Service des finances et de la trésorerie et de directrice du Service des affaires juridiques et du greffe, pour la période du 21 mars au 18 avril 2017 inclusivement ou autre date antérieure si une autre ressource est nommée à la direction générale;

**QUE** le traitement et les conditions de madame Gaudette et Me Waite demeurent les mêmes que ceux fixés à titre de directrices de service.

**RÉSOLUTION  
2017-03-069**

**AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC DU 24 AU 26 MAI 2017 – ME JULIE WAITE, DIRECTRICE DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE**

**CONSIDÉRANT** que la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe souhaite participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec;

**CONSIDÉRANT** que ce congrès permet notamment aux participants d'être informés de l'évolution et des nouveautés du milieu municipal tout en assistant et participant à des conférences et ateliers;

**CONSIDÉRANT** que les frais de ce congrès sont de 725 \$, plus les taxes applicables (tarif membre);

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation datée du 14 mars 2017 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal autorise Me Julie Waite à participer audit congrès à Laval et que tous les frais inhérents à cette activité lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ce congrès soient puisés à même le poste budgétaire 02-140-00-346 Greffe - congrès.

**RÉSOLUTION  
2017-03-070**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR MATHIEU LEMAY-TOUGAS À TITRE D'INSPECTEUR EN URBANISME**

**CONSIDÉRANT** que le poste d'inspecteur en urbanisme est vacant depuis le départ de l'employé attiré à ce poste;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour occuper ce poste;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 mars 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** la Ville embauche monsieur Mathieu Lemay-Tougas au poste d'inspecteur en urbanisme, à statut permanent, conformément à la convention collective des employés cols blancs, à compter du 21 mars 2017;

**QUE** le taux horaire de monsieur Lemay-Tougas soit fixé conformément à l'échelon 8, de l'échelle salariale 2017 de la classe de sa catégorie d'emploi conformément à la convention collective des employés cols blancs;

**QUE** l'ancienneté de monsieur Lemay-Tougas soit reconnue depuis le 25 mai 2015 pour le calcul des jours de vacances, des journées de maladie et des congés fériés pour l'année 2017;

**QUE** l'augmentation d'échelon prévu à l'article 6.01 de la convention collective corresponde à la date d'embauche de monsieur Lemay-Tougas au poste à statut permanent, soit le 21 mars 2017;

**QUE** la Ville désigne monsieur Mathieu Lemay-Tougas, fonctionnaire désigné pour effectuer le travail d'inspection et d'émission des permis et certificats conformément au Règlement numéro 434 relatif à l'émission des permis et certificats;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-610-00-141 Urbanisme - salaire régulier.

**RÉSOLUTION  
2017-03-071**

**EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MONSIEUR MAXIME LANTHIER À TITRE D'INSPECTEUR  
EN URBANISME**

**CONSIDÉRANT** que le poste d'inspecteur temporaire en urbanisme est vacant depuis la promotion octroyée à l'employé attitré à ce poste;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour occuper ce poste temporaire;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 mars 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** la Ville embauche monsieur Maxime Lanthier à titre d'inspecteur en urbanisme, à statut temporaire, pour une durée déterminée d'un an, à compter du 4 avril 2017;

**QUE** le taux horaire de monsieur Lanthier soit fixé conformément à l'échelon 3, de l'échelle salariale 2017 de la classe de sa catégorie d'emploi conformément à la convention collective des employés cols blancs;

**QUE** monsieur Lanthier bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant;

**QUE** la Ville désigne monsieur Maxime Lanthier, fonctionnaire désigné pour effectuer le travail d'inspection et d'émission des permis et certificats conformément au Règlement numéro 434 relatif à l'émission des permis et certificats;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-610-00-141 Urbanisme – salaire régulier.

**RÉSOLUTION  
2017-03-072**

**NOMINATION DE MADAME CLARISSE VIENS, CONSEILLÈRE MUNICIPALE – COMITÉ DE  
TRANSITION ET DE CONCERTATION – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE  
OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'Office municipal d'habitation de Otterburn Park de nommer un représentant de la Ville afin de siéger au comité de transition et de concertation;

**CONSIDÉRANT** que le mandat de ce comité est de rédiger le plan d'affaires à transmettre à la Société d'habitation du Québec, de nommer les membres du conseil d'administration provisoire, d'établir la localisation du nouvel organisme et l'organigramme de celui-ci;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** la Ville nomme madame Clarisse Viens, conseillère municipale, représentante de la Ville afin de siéger au comité de transition et de concertation de l'Office municipal d'habitation de Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2017-03-073**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 15 FÉVRIER AU 13 MARS 2017**

**CONSIDÉRANT** que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 15 février au 13 mars 2017 tels que ci-après, en retirant les factures suivantes : 132095, 296050 et 296051 :

**Déboursés par chèques**

Liste des prélèvements	17 298,61 \$
Liste des dépôts directs	34 420,68 \$

Liste au 13 mars 2017 Chèques n <sup>os</sup> 16162 à 16183	27 106,54 \$
Budget 2016 :	176,21 \$
Budget 2017 :	26 930,33 \$

Chèques n <sup>os</sup> 16184 à 16239	511 358,02 \$
Budget 2016 :	6 023,45 \$
Budget 2017 :	506 612,53 \$

**Déboursés par retraits bancaires** **236 253,64 \$**

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** **826 437,49 \$**

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2017-03-01**

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2017-03-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION  
2017-03-074**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE HABITATION MULTIFAMILIALE – LOTS 4 704 584, 4 704 585 ET 4 704 586, RUE BELLEVUE**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser la construction du dernier bâtiment multifamilial;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur désire apporter des modifications à son projet;

**CONSIDÉRANT** que les modifications sont les suivantes, à savoir :

- 3 étages (6 logements), la superficie est plus petite et la hauteur serait un peu plus haute;

**CONSIDÉRANT** que les revêtements extérieurs proposés sont les mêmes que les autres phases soit de la pierre, de l'acrylique et du déclin en fibrociment;

**CONSIDÉRANT** que les couleurs proposées sont les mêmes que le revêtement des phases précédentes;

**CONSIDÉRANT** que le projet doit favoriser des aménagements paysagers de qualité, qui mettent en valeur les bâtiments, les espaces libres collectifs et le terrain dans son ensemble;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2017-06-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 février 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal refuse la demande de PIIA telle que présentée;

**QUE** les demandeurs respectent la résolution du conseil municipal portant le numéro 2014-09-253.

**RÉSOLUTION  
2017-03-075**

**ACHAT D'ÎLOTS DE RÉCUPÉRATION ET DE DÉCHETS – NI CORPORATION NORME INTERNATIONALE INC.**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut se munir d'îlots de récupération et de déchets à être installés dans les parcs Côté, Comtois, Sharron, Copping, du Verger-Tétréault, du Ruisseau, des Perdrix, Bousquet, de la Pointe-Valaine et Helen afin de rendre l'entretien de ces espaces plus efficace et de permettre aux utilisateurs de contribuer à la récupération en déposant les matières recyclables, le cas échéant;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 22 février 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** la Ville autorise l'achat de gré à gré, de vingt-et-un (21) îlots de récupération et de déchets, à l'entreprise NI Corporation Norme Internationale inc., au montant de 24 024,03 \$, taxes applicables incluses, conditionnellement à l'obtention d'une subvention de 14 627 \$;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-050-00-000 Immobilisations – hygiène du milieu.

**RÉSOLUTION  
2017-03-076**

**TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DES RUES LAURIER, DU PRINCE-ARTHUR ET DU PRINCE-GEORGE – PRÉSENTATION DES PLANS ET DEVIS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut réaliser des travaux d'infrastructures sur les rues Laurier, du Prince-Arthur et du Prince-George;

**CONSIDÉRANT** que le projet prévoit le remplacement de l'égout sanitaire et de l'aqueduc existants, de même que l'ajout d'un nouvel égout pluvial, tous sous la section canalisée de l'embranchement Charbonneau-Bernard au droit de la rue du Prince-Arthur;

**CONSIDÉRANT** que le projet prévoit également le remplacement du ponceau existant de 1 200 mm de diamètre par une conduite de même diamètre et d'une longueur de 85 mètres canalisant l'embranchement Charbonneau-Bernard au droit de la rue du Prince-Arthur;

**CONSIDÉRANT** que cet embranchement relève de la compétence de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (ci-après MRC), la

Ville doit lui présenter une demande d'autorisation spéciale en vertu du Règlement numéro 40-06 de la MRC;

**CONSIDÉRANT** qu'à cet effet, la Ville veut autoriser Le Groupe-conseil Génipur inc. à présenter les plans et devis à la MRC afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour la réalisation desdits travaux;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal ne s'oppose pas au projet d'infrastructures de la rue du Prince-Arthur et de remplacement du ponceau existant et confirme que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 23 février 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposée par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** le conseil municipal autorise Le Groupe-conseil Génipur inc. à présenter une demande d'autorisation spéciale et soumettre, pour et au nom de la Ville, les plans et devis des travaux de réfection d'infrastructures des rues Laurier, du Prince-Arthur et du Prince-George à la MRC de La-Vallée-du-Richelieu, afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux en vertu du règlement 40-06 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

**RÉSOLUTION  
2017-03-077**

**ACHAT D'UN DÉCHIQUETEUR DE BRANCHES – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS  
SOUMISSIONNAIRE CONFORME – GHIL DISTRIBUTION INC.**

Note de la séance :

*Monsieur le conseiller Luc Lamoureux demande le vote.*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :** *Madame la conseillère Sophie Bourassa, messieurs les conseillers Jean-Marc-Fortin et Alexandre Dubé-Poirier.*

**A VOTÉ CONTRE :** *Monsieur le conseiller Luc Lamoureux.*

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la loi pour l'achat d'un déchiqueteur de branches;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Nom des soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes applicables incluses)</b>
GHL Distribution inc.	32 967,83 \$
Les entreprises Douglas Powertech inc.	43 630,24 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 mars 2017;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la Ville achète un déchiqueteur de branches à l'entreprise GHL Distribution inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 32 967,83 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cet achat soient puisés à même le poste budgétaire 23-040-00-000 Immobilisations - transport.

**RÉSOLUTION  
2017-03-078**

**CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE TENNIS AU PARC COPPING –  
OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – EXCAVATION  
C.G.2 INC.**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres publique a été lancé conformément à la loi pour la réalisation des travaux de construction et d'aménagement de terrains de tennis au Parc Copping;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Nom des soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes applicables incluses)</b>
Excavation C.G. 2 Inc.	362 690,94 \$
Gestion Dexsen inc.	373 064,21 \$
Les Pavages Ultra inc.	383 056,36 \$
Eurovia Québec Construction inc.	386 947,17 \$
Excavation Civilpro inc.	386 955,49 \$
Excavation Jonda inc.	389 109,89 \$
Excavation E.S.M. inc.	402 275,09 \$
Excavation Patrice Couture inc.	433 315,60 \$
Les Mains Vertes	487 905,12 \$
Environnement Routier NRJ inc.	531 489,18 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 mars 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

**QUE** la Ville adjuge le contrat à l'entreprise Excavation C.G.2 inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 362 690,94 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-00-000 Immobilisations – loisir et culture.

**RÉSOLUTION  
2017-03-079**

**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BELOEIL – MONT-SAINT-HILAIRE – DEMANDE DE  
CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que la Société d'histoire de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire a adressé à la Ville une demande de contribution financière pour lui permettre d'effectuer certains achats de matériel pour assurer la conservation d'archives;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 7 mars 2017 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

**QUE** la Ville verse une contribution financière de 200 \$ à la Société d'histoire de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire pour soutenir leur mission et participer à la conservation des archives de notre patrimoine;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette contribution soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Subventions – organismes reconnus.

**RÉSOLUTION  
2017-03-080**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – MAISON DE RÉPIT L'INTERMÈDE – CAMP DE  
JOUR SPÉCIALISÉ POUR ENFANTS – SAISON ESTIVALE 2017**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière formulée par la Maison l'Intermède;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme offre le service de camp de jour spécialisé et recevra des enfants handicapés otterburnois, à son camp de jour lors de la saison estivale 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 8 mars 2017 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QU'**un montant maximal de 1 000 \$ soit versé à la Maison l'Intermède pour permettre à cet organisme de poursuivre sa mission en offrant un camp de jour estival à des enfants handicapés otterburnois, sous réserve de la réception des pièces justificatives demandées;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Subvention aux organismes.

**RÉSOLUTION  
2017-03-081**

**CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION POUR LA  
DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)**

**CONSIDÉRANT** que la démarche pour devenir une Municipalité Amie des Aînés (ci-après MADA) a débuté à la Ville en 2015;

**CONSIDÉRANT** que le lancement de cette politique aura lieu le 4 mai 2017 et l'objectif de la démarche fut d'élaborer une politique pour assurer un milieu de vie de qualité pour les aînés d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** qu'afin de s'assurer de la réalisation des objectifs du plan d'action, la Ville veut mettre en place un comité de suivi de la politique et du plan d'action;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 27 février 2017 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la Ville autorise la création et la mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA afin de suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre;

**QUE** le comité soit formé de mesdames Doris Dubreuil, Lorraine Ostiguy et Chantal Lafontaine, directrice du Service du loisir et de la culture et de messieurs Maurice Boulanger et Nelson G. Tremblay, conseiller municipal;

**QUE** le comité de suivi assume également un rôle d'évaluation des actions en vue de formuler toute recommandation auprès du conseil municipal.

**RÉSOLUTION  
2017-03-082**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE  
DE LA POINTE-VALAINE – REGROUPEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA  
VALLÉE**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification 399-22, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation, notamment de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** que la demande de gratuité est présentée par le Regroupement pour le développement social de la Vallée;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 7 mars 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal offre une gratuité de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, au Regroupement pour le développement social de la Vallée, pour une durée maximale de huit (8) heures consécutives en semaine au cours de l'année 2017 et selon les disponibilités de ladite salle afin de tenir une activité.

**RÉSOLUTION  
2017-03-083**

**PROJECTION DU FILM DEMAIN, LE 22 AVRIL 2017 – JOUR DE LA TERRE**

**CONSIDÉRANT** qu'en partenariat avec le Regroupement pour le développement social de la Vallée, la Ville veut organiser une projection du film s'intitulant DEMAIN, dans le cadre du Jour de la Terre le 22 avril 2017 à compter de 9h au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 7 mars 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville autorise la projection dudit film dans le cadre du Jour de la Terre le 22 avril 2017 à compter de 9h au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**QUE** la Ville autorise le Service du loisir et de la culture à dépenser une somme maximale de 200 \$ pour l'achat de collations lors de cette projection;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soit puisé à même le poste budgétaire 02-701-90-690 Loisir – événements.

**RÉSOLUTION  
2017-03-084**

**SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – SAISON 2017 – EMBAUCHE D'EMPLOYÉS SAISONNIERS – APPROBATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DU PERSONNEL SAISONNIER DE L'ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des employés temporaires à titre de responsable et de co-responsable du programme de camp de jour et, conséquemment à l'augmentation du salaire minimum au Québec, de modifier l'échelle salariale du personnel de camp de jour, surveillant d'activités et préposé aux terrains de balle;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 13 mars 2017 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la Ville embauche madame Vanessa Francoeur à titre d'employée temporaire responsable du camp de jour pour la saison estivale 2017, à l'an 1 de son échelle salariale;

**QUE** la Ville embauche madame Mylena Sanacore à titre d'employée temporaire co-responsable du camp de jour pour la saison estivale 2017, à l'an 1 de son échelle salariale;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-59-141 Salaire - camp de jour;

**QUE** la Ville approuve l'échelle salariale, pour l'année 2017, du personnel ci-dessus nommé et de tout le personnel de camp de jour, surveillant d'activités et préposé aux terrains de balle.

**RÉSOLUTION  
2017-03-085**

**DEMANDE DE PROPOSITION DE LA VILLE DE CARIGNAN – RÉCUPÉRATION DU  
PLASTIQUE DE TYPE 6**

**CONSIDÉRANT** la pollution engendrée annuellement par l'accumulation de 40 000 tonnes de produits et emballages de plastique de type 6 dans les dépotoirs québécois;

**CONSIDÉRANT** les impacts nocifs et la persistance du plastique numéro 6 dans l'environnement;

**CONSIDÉRANT** la volonté des familles d'augmenter l'éventail de matières recyclables acceptées afin d'inclure le polystyrène utilisé abondamment pour des contenants d'emballage alimentaire tels petits pots de yogourt, verres et dômes transparents, contenants à couvercle rabattable utilisés pour les fruits, barquettes bleues pour champignons, emballages plastique pour pâtisseries, etc.;

**CONSIDÉRANT** que le plastique de type 6 est recyclé dans d'autres provinces et qu'au Québec, des MRC et des Villes dévient efficacement ce plastique des dépotoirs, dans certains cas depuis des années;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe maintenant de l'équipement technologique de densification pour compresser le plastique de type 6 afin de réduire son volume au transport;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (ci-après MRC) assure compétence au niveau de la récupération des matières recyclables sur l'ensemble de son territoire, incluant celui de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Carignan demande aux villes et municipalités de la MRC de manifester leur intérêt pour la récupération de ce type de plastique;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**DE** demander à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu d'élaborer une proposition pour la récupération du plastique de type 6;

**QUE** le conseil municipal de la Ville invite les villes et municipalités de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu à manifester leur intérêt;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu ainsi qu'à chacune des villes et municipalités membres.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 21h30 à 22h46 :

- 1. Guy Dubé** **Ott Café : subvention de 10 000 \$**
- 2. Geneviève Mynos** **Camp de jour et piscine**

3.	Gérard Schafroth	Ozias/Comtois
4.	Luc Lacaille	Pompiers
5.	Gérard Schafroth	Pompiers
6.	Guy Dubé	Responsabilité professionnelle Point 6.1 de l'ordre du jour
7.	Gérard Schafroth	Peinture à l'hôtel de ville
8.	Nathalie Prévost	Fonctionnement des assemblées
9.	Gérard Schafroth	Monsieur Malenfant
10.	Louis Côté	Points 6.6, 6.7 et 10.1 de l'ordre du jour
11.	Gérard Schafroth	Mairesse, Telus, annulation de factures et piscine
12.	Nathalie Prévost	Tour Telus

Note de la séance :

*Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin quitte la séance à 22h30 et revient à 22h32.*

**RÉSOLUTION  
2017-03-087**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 22h47.

---

Danielle Lavoie  
**Mairesse**

---

Me Julie Waite  
**Greffière**